

dant, il sera possible alors d'appliquer la "grande vitesse" aux subsides, quand un ministre en aura donné avis à la Chambre. L'ancienne règle sur l'exposé des griefs avant les subsides est restreinte à deux jours par semaine. Il suffit de lire cette résolution à tête reposée pour se convaincre que c'est là une violation des principes fondamentaux du gouvernement parlementaire britannique. C'est plus qu'une résolution; c'est une révolution. Il faut remonter aux jours de Runnymede, alors que les barons d'Angleterre—et c'étaient des barons normands—exigèrent du roi Jean le fameux article 12 de la Grande Charte, qu'aucune taxe ne serait levée sur le peuple anglais sans le consentement libre du conseil commun du royaume. Le Gouvernement, monsieur l'Orateur, est présentement en passe de nous enlever, au moins partiellement, cette règle de droit immémorial du gouvernement parlementaire britannique qu'aucune taxe pour dépenses publiques ne sera levée sur les sujets anglais sans le libre consentement des communes. Et, après tout, pourquoi ce changement? Je dirai même, pourquoi cette contrainte? A cause de la panique organisée par une coterie de jingoes en Angleterre, et par quelques sauveurs d'empire paraissant tenir le haut du pavé à Ottawa, Montréal, Toronto et Winnipeg et qui sont cependant loin de représenter l'opinion publique du pays. La raison en est aussi que ce Gouvernement n'ayant aucun mandat pour agir comme il le fait, ne veut pas aller demander au peuple de lui donner ce mandat. Il faut aussi que l'alliance tory-nationaliste soit maintenue à tout prix, afin de rester au pouvoir.

Monsieur l'Orateur, la proposition nouvelle comprise dans ces changements constitutionnels, c'est-à-dire la question de représentation dans le conseil impérial, est une de celles qui devraient être soumises au peuple. Nous étions tous unis, en 1909, pour demander une marine canadienne, construite, équipée et entretenue par le Canada, prête à mettre pavillon au vent, et, soumise à l'autorité du Parlement, à défendre la mère patrie contre les ennemis de notre roi. Vous avez fait faux bond à cette résolution, et force vous est d'aller demander au peuple d'approuver ou de désapprouver votre trahison. En outre, nous désirons garder la direction de nos propres dépenses publiques. Les lettres Churchill ont créé une situation nouvelle; elles ont compliqué nos relations actuelles avec la Grande-Bretagne. Nous venons de tâter du joug de Downing-Street; le peuple veut en savoir plus long là-dessus. Une politique de centralisation est soutenue et proclamée par ce Gouvernement à l'encontre d'une politique d'autonomie locale, celle que nous avons toujours chérie à venir jusqu'à pré-

M. LEMIEUX.

sent. Vous ne pouvez pas vous jouer de ces principes importants, et vous ne pouvez pas imposer de changements aussi radicaux aux représentants du peuple sans consulter ces mandats c'est-à-dire le peuple. Nous représentons à la gauche de cette Chambre la moitié de la population du pays; faisons donc l'épreuve de l'opinion publique, et voyons si cette opinion se montre favorable aux nouvelles propositions du Gouvernement. Ne bâillonnez pas la Chambre des communes; le parti libéral est trop fier de ses traditions pour se soumettre au règne du bâillon. Monsieur l'Orateur, je recommanderais au Gouvernement de suivre l'avis donné par l'ex-ministre des Travaux publics (M. Monk), avis décoché en guise d'adieu comme une flèche de Parthe, à l'adresse de ses anciens alliés. Dans un des journaux d'aujourd'hui, je vois que M. Monk s'est exprimé comme suit:

C'est un avis que j'ai exprimé devant une commission spéciale de la chambre. Je disais qu'il serait opportun de faire ce travail dans une période de calme, afin que chacun pût étudier la question à fond et non pas dans une période de crise comme celle que nous traversons maintenant.

Je crois toujours que le plébiscite est la seule solution logique de la crise actuelle, la seule qui puisse donner à notre contribution, si nous décidons de la faire, une réelle valeur au point de vue impérial.

J'aurais condamné par mon vote la proposition Borden et la contre-proposition Laurier, et je ne puis que regretter que la modification des règles de la Chambre soit proposée dans des circonstances qui en empêchent l'étude sérieuse et qui la présentent comme le moyen de faire adopter une politique que je condamne.

Je crois sincèrement que ceux qui combattent la politique navale du cabinet ne peuvent accepter une proposition qui, dans les circonstances, n'est que le moyen de faire plus sûrement adopter la politique qu'ils repoussent.

Tout ce que nous demandons, nous, les adversaires de la proposition Borden et les promoteurs d'une marine canadienne, c'est qu'on nous donne bonne chance, et "fair-play". Qu'on nous laisse aller de vant le peuple, et nous allons engager l'une des plus glorieuses luttes du libéralisme. Nous voulons la liberté de parole, l'autonomie canadienne. La prière des combattants grecs, quand ils se voyaient environnés de ténèbres, et au milieu de nuages surnaturels, est actuellement la supplication politique qui convient le mieux au parti libéral, à l'adresse des pouvoirs du jour:

Dispel this cloud, the light of heaven
restore,
Give me to see—and Ajax asks no more!

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)